

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

| De CAHORS à LIBOS | | | De LIBOS à CAHORS | | | De CAHORS à MONTAUBAN | | | De MONTAUBAN à CAHORS | | | De CAHORS à CAPDENAC | | | De CAPDENAC à CAHORS | | | |
|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---------------|-------------------|-----------------------|---------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------|----------------------|--------------------|-------------------|----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Poste | Omnibus | |
| CAHORS — D. | 6 ^h 25 | 12 ^h 47 | 5 ^h 53 | PARIS — D. | 2 ^h 30 | 7 ^h 30 | CAHORS — D. | 4 ^h 42 | 11 ^h 30 | 5 ^h 25 | TOULOUSE D. | 5 ^h 20 | 11 ^h 30 | 9 ^h 30 | CAHORS — D. | 7 ^h 45 | 11 ^h 30 | 5 ^h 10 |
| Mercure | 6 41 | 1 14 | 6 6 | — Express | 8 | 3 15 | Sept-Pois. | 4 53 | 11 31 | 5 37 | BORDEAUX. | » | » | 9 30 | Cahors, halte | 7 45 | 11 44 | 5 21 |
| Paroisse | 6 54 | 1 26 | 6 19 | BORDEAUX. | » | 3 15 | Cieillac | 5 11 | 11 29 | 5 57 | » | » | » | » | Arcambal | 8 | 12 8 | 5 34 |
| Luzac | 7 3 | 1 34 | 6 28 | M. Libos — D. | 8 40 | 3 55 | Lalbenque | 5 20 | 11 39 | 6 11 | Montauban D. | 7 25 | 10 35 | 4 40 | Vers | 8 11 | 12 15 | 5 43 |
| Castelfranc | 7 18 | 1 47 | 6 44 | Fumel | 8 45 | 3 15 | Montpezat | 5 31 | 11 52 | 6 25 | » | » | » | » | Saint-Géry | 8 18 | 12 18 | 5 44 |
| Puy-l'Évêque | 7 31 | 1 59 | 6 58 | Solrac-Touzac | 9 1 | 3 28 | Borvelon | 5 45 | 12 6 | 6 42 | Albais | 7 51 | 10 58 | 5 3 | Conduché | 8 34 | 12 55 | 6 |
| Duravel | 7 43 | 2 8 | 7 8 | Duravel | 9 10 | 3 38 | Caussade | 5 55 | 12 16 | 6 56 | St-Cirq, halte | 8 42 | 1 13 | 6 6 | St-Cirq, halte | 9 3 | 1 36 | 6 31 |
| Solrac-Touzac | 7 53 | 2 18 | 7 18 | Puy-l'Évêque | 9 19 | 3 48 | Réalville | 6 5 | 12 26 | 7 8 | St-Martin-Lab. | 8 53 | 1 25 | 6 16 | Conduché | 9 11 | 1 45 | 6 38 |
| Fumel | 8 6 | 2 29 | 7 32 | Gastelfranc | 9 34 | 4 5 | Albais | 6 13 | 12 34 | 7 18 | Cahors, halte | 9 4 | 1 43 | 6 26 | Cahors, halte | 9 25 | 2 12 | 6 51 |
| M. Libos — A. | 8 13 | 2 35 | 7 39 | Luzac | 9 47 | 4 19 | Fonneuve | 6 22 | 12 43 | 7 28 | Montbrun, halte | 9 33 | 2 23 | 6 51 | Vers | 9 34 | 2 29 | 7 |
| BORDEAUX. | 3 51 | 8 11 | » | Paroisse | 9 57 | 4 30 | Montauban. A. | 6 39 | 1 | 7 45 | Toirac | 9 44 | 2 36 | 7 1 | Arcambal | 9 44 | 2 46 | 7 9 |
| PARIS, Ar. | 11 46 | 4 18 | 2 49 | Mercure | 10 9 | 4 43 | BORDEAUX. | 10 40 | 6 05 | » | Lamadeline | 9 53 | 3 | 7 14 | Cahors, halte | 9 56 | 3 9 | 7 22 |
| | | | | CAHORS — A. | 10 25 | 5 1 | TOULOUSE. A. | 8 25 | 3 55 | 9 41 | CAHORS — A. | 9 51 | 12 37 | 6 43 | CAPDENAC. A. | 10 6 | 3 20 | 7 31 |

Cahors, le 12 Mars.

LA SITUATION EN CORSE

Il résulte de la discussion qui a été soulevée à la Chambre, à propos de l'équipée de M. Leandri, que la déplorable situation de la Corse, relevée par l'interpellation du mois de juin 1884, est restée la même en mars 1887. C'est toujours le triumvirat composé de M. Casabianca et de deux personnages politiques de moindre importance qui gouverne, qui administre et qui rend la justice en Corse. Seulement l'ancien triumvirat opportuniste, dénoncé avec tant de vigueur par M. Andrieux en 1884, a consenti depuis à partager son omnipotence avec les radicaux. L'alliance entre les deux factions rivales a été scellée aux dernières élections, et les événements ont prouvé que les radicaux n'avaient pas fait un mauvais marché en renonçant à s'unir avec les bonapartistes pour marcher d'accord avec les opportunistes : ils ont obtenu d'abord deux sièges de députés, et d'opprimés qu'ils étaient, ils ont eu l'avantage de passer dans le camp des oppresseurs.

On répète à satiété que la Corse n'est pas un pays comme un autre; que les haines politiques y sont plus vives que dans aucune autre région, et que les partis victorieux se sont toujours fait un devoir de faire payer cher leurs victoires aux partis vaincus.

M. Casabianca et ses amis semblent cependant avoir pratiqué d'une façon très abusive ces étranges mœurs politiques. Ils ont placé leurs agents électoraux les plus dévoués à la tête de toutes les administrations. La fameuse épuration de la magistrature

en 1883 a même fourni à M. le sénateur Casabianca l'occasion de faire donner aux membres de sa famille une prépondérance certaine dans la plupart des tribunaux de la Corse. C'est ainsi que non seulement le père de M. Casabianca est président de la Cour d'appel de Bastia, mais qu'un de ses parents y occupe une place importante. Le tribunal de Bastia est, comme on le faisait remarquer lundi à la Chambre, « un véritable tribunal de famille » : le président est un cousin de M. Casabianca, et l'un des deux juges est son beau-frère ! Les tribunaux de Sartène et de Corte sont composés de la même manière. Les amis de la coterie au pouvoir ne peuvent pas se plaindre d'être jugés par des adversaires intraitables !

M. le président du Conseil a été le premier à déplorer un pareil état de choses, et il s'est fait justement honneur d'avoir protesté contre la loi d'épuration de 1883, qui a favorisé de tels scandales. Il est trop tard pour y porter remède, puisque les magistrats nommés à cette époque sont inamovibles. Mais M. Goblet a promis de veiller à l'avenir à ce que les juges amovibles, les juges de paix par exemple, ne soient point choisis parmi les candidats malheureux au Conseil général et dans le canton même où ils ont été battus. De même, il y aurait lieu d'examiner de plus près les indemnités consenties par les jurys d'expropriation de la Corse. M. Cunéo d'Ornano a relevé, et les faits n'ont pas été démentis, que des sommes invraisemblables avaient été payées aux familles des sénateurs et députés de la Corse pour des expropriations presque sans valeur. Une indemnité de 45,000 francs a été attribuée à un parent d'un personnage influent, pour un hectare de maquis.

La Chambre a pris acte des déclarations loyales de M. le président du Conseil. Malheureusement, malgré toute sa bonne volonté, M. Goblet ne pourra défaire entièrement ce qui a été toléré par ses prédécesseurs. Il avait demandé, comme député, qu'une enquête soit faite, il y a trois ans, sur les faits scandaleux dont la Corse était le théâtre; il avait protesté, comme député, contre l'épuration de la magistrature.

Il faut féliciter M. le président du Conseil d'avoir conservé sur ce point la même opinion que lorsqu'il était simple membre au Parlement. Nous pouvons donc espérer qu'il n'aura pas la faiblesse d'abandonner les fonctions publiques à une coterie et qu'il saura se soustraire aux influences de certaines personnalités qui, en Corse comme ailleurs, sont toujours dangereuses.

**

LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 10 mars.

La Chambre reprend la discussion de la loi sur les céréales.

M. Félix Faure développe un contre-projet supprimant, à partir du 1^{er} juillet 1889 le droit établi sur les céréales. Il s'attache à démontrer l'inutilité de la loi de 1885. Depuis cette époque, dit-il, au témoignage même des défenseurs de la taxe, le prix du pain a augmenté et les salaires agricoles ont diminué.

La prise en considération est rejetée à mains levées.

M. Yves Guyot propose de revenir au simple droit de 0,60. Il justifie en quelques mots sa proposition. Si le gouvernement acceptait une telle loi, il serait responsable de toutes les crises qui pourraient en résulter.

La proposition de M. Yves Guyot est rejetée par 371 voix contre 154.

Il y eut une époque où quelques nations, la République des Etats-Unis en tête, armaient beaucoup de navires pour faire la pêche à la baleine. Aujourd'hui, pour différents motifs, dont le principal est la rareté du poisson, le nombre des baleiniers a considérablement diminué. On ne rencontre plus, des pôles à l'équateur, que quelques malheureux trois-mâts en pêche depuis un an, les cales aux deux tiers vides.

Alors c'était encore le beau temps. La baleine donnait. Les pêcheurs pullulaient, surtout dans les Mers-du-Sud.

Les navires étaient bien armés, bien outillés. Toutes les nations fournissaient leur contingent pour en former les équipages; à tel point, qu'on a entendu souvent, sur des barques américaines montées par quarante hommes, parler douze idiomes différents.

Ces navires ressemblaient à de petites tours de Babel flottantes; mais la manœuvre marchait tout de même. Les matelots étaient engagés à la part.

Durant quelques années, les résultats furent magnifiques, et l'on s'extasia encore, dans bien des ports, sur la prodigalité proverbiale alors des baleiniers. Dès que la pêche était finie, les navires venaient se ravitailler dans les rades les plus convenables. Valparaiso recevait souvent leurs visites. Les équipages descendaient à terre, le soir, couraient les rues, insultaient les serenos, buvaient, chantaient, hurlaient et finissaient par se battre à coups de couteau.

Ce dénouement était inévitable. Aussi les fuyait-on comme la peste, en les laissant s'amuser à leur

M. Bourgeois, soutient un amendement tendant à ajourner le projet jusqu'à la discussion des projets fiscaux.

M. Saverigues dépose un amendement tendant à accorder une prime de 2 fr. à tout agriculteur de France et d'Algérie, toutes les fois que le prix du blé ne dépassera pas 18 fr. et ce, nonobstant le maintien du droit actuel de 3 fr.

A l'unanimité, l'amendement est repoussé.

Le droit de 5 fr. est voté par 328 voix contre 238.

M. Prévot combat le droit de 6 fr. proposé pour les grains contenant plus de 10 0/0 de farine.

Il soutient qu'il faudrait porter ce droit à 10 fr.

Sur sa demande, le renvoi à la commission est ordonné.

La séance est renvoyée à samedi.

INFORMATIONS

Freycinet-Goblet-Boulanger. — La présence de M. de Freycinet à la soirée de M. Goblet a été considérée comme un indice officiel de rapprochement qui aboutira prochainement à un cabinet Freycinet-Goblet.

M. Flourens serait envoyé comme ambassadeur à Londres.

Le général Boulanger serait remplacé par le général Saussier.

Les sous-préfets. — Le projet supprimant 64 sous-préfectures a été repoussé dans les bureaux.

La commission comprend 7 membres favorables à la suppression totale : Douville-Maillefeu, Périn, Collavru, Michel, Guyot, Piou, Galpin.

Les membres partisans du maintien sont : MM. Arène, Papinaud, Hortur et Torrel.

La droite s'est prononcée pour la suppression totale.

Explosion à Belfort. — Un obus a fait explosion à l'arsenal; 4 soldats ont été tués, 10 blessés plus ou moins grièvement.

Une autre dépêche porte le nombre des morts à 6 et celui des blessés à 20.

Allemagne. — D'après le Figaro, l'empereur Guillaume aurait l'intention d'abdiquer après la célébration de son 90^e anniversaire. Il céderait la couronne à son fils, le prince Frédéric.

aise.

Généralement, ces équipages avaient une auberge préférée, où ils se permettaient mille extravagances. Il est juste de dire aussi que le maître, ou la maîtresse du logis, ne se gênait pas pour les voler. C'était de bonne guerre! Connaissant la main crochue de leur hôtelier, les baleiniers lui pochaient bien les yeux quelquefois; mais ils n'allaient pas ailleurs. Le vin de l'auberge chauffait la poitrine; le gin brûlait la gorge, la fille était, agaçante. On se laissait toujours voler. Vive la fille des pêcheurs!

Dans la même taverne venait une autre classe de gens, avec lequel nous aurons bientôt maille à partir; je veux parler des Frères de la côte.

On a beaucoup parlé de ces frères de la côte, mais leur origine est généralement mal connue. La voici :

Le premier matelot déserteur, après avoir essayé de tous les métiers et s'en être dégoûté bien vite, revint au port, où il aperçut un navire de sa nation.

— Voilà un petit pays, dit-il, c'est mon affaire!

Puis sautant à l'abordage, il se présenta carrément à l'équipage de ce navire.

Les matelots aiment le caquetage; la connaissance fut lestement faite. Chacun faufila son petit mot sur le train du bord.

— Et toi, que fais-tu? demanda le plus curieux.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE VII
DÉSÉPOIR

Voyant qu'il ne bougeait plus, le capitaine s'approcha de ce fantôme, le souleva par les cheveux, le pressa de questions.

Mais le fantôme râla; il ne répondit pas.

Louis Brune se sentit devenir fou.

— Rien! rien! rien! hurla-t-il, oh! vingt ans de ma vie pour ressusciter ce cadavre!

Il le remit sur ses pieds, en le maintenant debout avec ses mains.

— Mais ouvre donc les yeux, parle donc, bloc de sang et de chair!

Ces mots étaient à peine prononcés, que le fantôme darda sur lui deux prunelles flamboyantes. mais, hélas! ce ne fut qu'un éclair. Tournant sur lui-même, dès que le capitaine l'eût lâché, il retomba lourdement sur les cailloux. Le sang sortait à gros bouillon de sa poitrine. Il était mort!

Louis Brune se vit alors enveloppé d'une obscurité complète. Il courba un instant sous le poids de la fatalité, des larmes nombreuses, larmes amères, coulèrent de ses yeux; son courage semblait être anéanti. Il put croire pendant quel-

ques minutes, que tout était fini. Mais la réaction commençait à se faire; ses forces se réveillèrent bientôt avec l'espérance, ce heaume du cœur humain.

— Allons, à l'œuvre! ou pour le moins, à la vengeance! s'écria-t-il.

Et le jeune homme, redevenu l'énergique marin que nous connaissons, se dirigea rapidement du côté de la ville.

CHAPITRE VIII

LA TAVERNE DES FRANCS-BALEINIERS

Au-dessus de la porte on a barbonillé une enseigne colossale. Tout y est dans le même plan; clipper américain, couvert de toile, les contre-catois dessus, court tribord amures; à droite, un grand diable, en chemise de laine rouge, debout sur l'avant d'une balinière, harponne un cachalot qui souffle le sang; et à la pointe d'une promontoire, qui s'avance un peu à gauche du tableau, un nègre magnifique a l'air d'allumer sa pipe à la girouette du clipper. D'un bout à l'autre de l'enseigne, un arc-en-ciel balafre l'indigo du ciel; et dans le prisme de ses couleurs, on lit en grosses lettres : A LA NINA DE LOS PESCADORES ! (à la fille des pêcheurs !)

D'un côté, la maison s'appuie aux flancs de la montagne; de l'autre elle s'ouvre dans une des rues les plus étroites de Valparaiso. Cette rue va en pente. On y glisse à chaque pas. En entrant, l'intérieur de la taverne fait froid au cœur; on frissonne, si par hasard, les francs-baleiniers s'y trouvent.

Deux mots, en passant, sur ces hommes.

Belgique. — Les honneurs de Pâturages et Wasmes, dans le borinage, se sont mis en grève et réclament une augmentation de salaire. On craint que la grève ne s'étende.

Berlin. — Le Parlement a adopté le projet de loi militaire en troisième lecture, sans débat, au scrutin par appel nominal, par 227 voix contre 31. Il y a eu 84 abstentions.

Tremblements de terre. — Nice, 11 mars, soir. — Une nouvelle secousse oscillatoire vient d'être ressentie à 2 heures 10 minutes, toujours dans la direction du nord-est au sud-ouest. La panique est en ville.

M. Paul Féval, le romancier bien connu, est mort, mardi, à quatre heures, dans la maison des Frères de Saint-Jean-de-Dien, rue Oudinot.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Mairie de Cahors. — *AVIS.* — Par suite de la convocation de 2 bataillons territoriaux et vu l'insuffisance des locaux de la caserne d'infanterie, le maire de la ville de Cahors a l'honneur de prévenir le public, qu'un certain nombre de militaires devra être logé chez les habitants.

Ce logement s'effectuera en deux séries :
1° Du lundi 21 mars au samedi 2 avril.
2° Du lundi 18 avril, au 30 du même mois.
Pendant cette période, les réclamations seront reçues au bureau de police, tous les jours, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Les territoriaux. — On lit dans le *Temps* : « Quelques journaux ont annoncé que la date de l'appel des territoriaux en cas de mobilisation avait été changée ; ils ajoutaient que les hommes de l'armée territoriale avaient reçu l'ordre de rejoindre leurs régiments le cinquième jour après la mobilisation. »

« Ces nouvelles sont absolument inexactes. L'état-major général a simplement modifié sur quelques points de détail et comme cela se fait tous les ans, le plan de mobilisation ; on a dû, dans ces circonstances, changer les lettres de service de plusieurs officiers de l'armée territoriale ; il n'y a point eu d'autre mesure prise. »
Des dispositions spéciales ont été arrêtées pour les sous-officiers d'infanterie et d'artillerie territoriale qui sont appelés aux périodes d'exercices du printemps.

Dans la première série, les comptables devront être présents à leur régiment du 19 mars au 3 avril ; les autres sous-officiers, caporaux ou brigadiers, du 19 mars au 2 avril.

Dans la seconde série, ces mêmes gradés devront être rendus le 16 avril, soit 2 jours avant les autres hommes.

Armée. — Sont nommés capitaines au 7^e de ligne : MM. Bachelet, Corot et Lemaire.

— 131^e régiment. — M. Ambroise Bergognoux, sous-lieutenant au corps.

— M. Lambouf, capitaine au 7^e de ligne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseils de révision. — Les opérations de révision de la classe de 1886 commenceront dans toute la France le 28 mars courant et se termineront le 18 juin.

Perception. — Notre compatriote, M. Plantade, percepteur à Bussières-Badil (Dordogne), est nommé à Brossac (Charente). Ces deux perceptions sont de 3^e classe.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Groc, premier vicaire à la Cathédrale est nommé curé de la paroisse de St-Martin-Labouval, canton de Limogne, en remplacement de M. l'abbé Selves, nommé curé à St-Félix, canton de Figeac.

Écoles primaires supérieures. — Voici les résultats donnés par les écoles primaires supérieures de garçons en 1886, dans le département du Lot

9 élèves sont sortis de l'école de Castelnau : trois sont entrés dans une école normale, deux se sont faits agriculteurs, deux sont entrés dans le commerce, 1 dans l'industrie et un est retourné dans sa famille sans profession.

17 élèves sont sortis de l'école de Lozach : 1 est entré à l'école normale, 1 dans l'enseignement public, 1 dans les chemins de fer, 10 se sont faits agriculteurs, 4 sont entrés dans l'industrie, 1 élève a obtenu en 1886, le brevet élémentaire.

51 élèves sont sortis de l'école de Montcuq : 13 sont entrés à l'école normale, 2 à l'école des arts et métiers, 1 à l'école des mineurs, 2 dans les lycées et collèges, 1 dans les ponts et chaussées, 1 dans l'enseignement libre, 2 dans l'armée, 1 dans les administrations, 11 se sont faits agriculteurs, 3 commerçants, 6 industriels, 8 sont retournés dans leurs familles sans profession, 3 ont obtenu leur certificat d'études primaires supérieures, 1 brevet supérieur et 10 le brevet élémentaire.

Loge maçonnique. — Samedi dernier, les francs-maçons de Cahors, ont procédé à l'installation d'une loge maçonnique qui a reçu le nom de *Phare du Quercy*.

Mariage. — On nous annonce le prochain mariage de Mlle Jeanne Vincendon, fille aînée du général qui commande à Montauban la 33^e division d'infanterie dont fait partie le 7^e de ligne, avec un jeune avocat, M. Bastié, qui est en même temps un sculpteur de grand talent.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS
Audience du 10 mars 1887

Affaire Michaud-Larivière. — Cette affaire avait attiré beaucoup de monde au palais. Il ne s'agissait pourtant que d'un vol supposé de 2 livres de truffes.

Dix témoins sont entendus.
Le premier, la femme Linas, épouse Girma, du Montat, vient raconter que le 3 janvier elle portait au marché 16 livres de truffes, lorsque M. Michaud-Larivière, père, les lui marchanda et l'engagea à les porter à son magasin pour les examiner. Arrivée dans le magasin, la femme Linas déploya ses truffes sur le comptoir et une conversation s'engagea sur la valeur de ces tubercules, M. Michaud-Larivière les trouvant

En même temps la jeune fille s'était élancée d'un bond dans le jardin.

Elle était arrivée à la porte, qu'elle allait franchir, quand elle se sentit saisir par une main dure comme un crampon de fer.

— Eh ! bien, mademoiselle, fit une voix sarcastique, qu'est-ce que cela signifie ?

La jeune fille faillit tomber à la renverse, le cœur mort.

Le comte était devant elle.

Elle jeta sur lui un regard terrifié.

Le comte était là... Elle ne doutait plus de son malheur.

Elle avait été à demi renversée par la poigne raide de son père, qui la traînait sur le sol après lui.

— Dehors à cette heure ! fit celui-ci d'une voix sévère... Que veut dire cela ?

Wilhelmine allait répondre, mais c'était trop d'émotions à la fois pour elle.

Elle sentit son cœur défaillir et elle resta étendue à terre, inanimée.

Marguerite était accourue.

— Elle a donc entendue quelque chose ? fit le comte.

— Je le crois, répondit la servante. Elle voulait que je l'accompagne. Puis, sur mon refus, elle a tenté de s'échapper.

— Vous allez la monter dans sa chambre et la surveiller plus étroitement que jamais.

— Bien, monsieur le comte. Quand à l'homme, ajouta-t-elle.

— Il ne reviendra plus, répondit brusquement M. de Grüber.

blanches et beaucoup trop chères, il les refusa.

C'est alors que la femme Linas s'aperçut que M. Michaud-Larivière avait mis des truffes dans les poches de son veston ; elle se précipita sur la poche et les lui arracha. M. Michaud-Larivière la repoussa violemment et disparut dans l'arrière-magasin ; cette femme sortit et trouva l'agent Delpech, auquel elle raconta le fait, puis elle alla chez un boulangier et elle constata qu'il lui manquait deux livres de truffes. Elle fut ensuite chez M. Besse qui l'accompagna chez le commissaire de police. M. Michaud-Larivière, appelé, s'emporta contre cette femme, en disant qu'elle était sotte ou folle, et niant le vol qu'on lui reprochait.

Puis M. Larivière, reprenant son sang-froid, offrit au commissaire de voir et de sentir les poches de son veston. La femme Linas assure que ce n'était pas le même veston.

M. Michaud-Larivière nie énergiquement et rétablit la scène telle qu'elle se serait passée.

Cette femme serait devenue furieuse après que M. Larivière lui aurait partagé une grosse truffe et serait sortie en le traitant de voleur.

Trois autres témoins viennent déposer qu'on leur a volé, le 1^{er} janvier, dans le magasin de l'épicerie parisienne, une demi-livre de truffes.

M. Coudere, substitut, prononce un réquisitoire très modéré, dans lequel il reconnaît l'honorabilité de M. Michaud-Larivière ; mais la femme Linas est très honnête aussi, et si elle affirme qu'elle a été volée, c'est que le fait est vrai. Il demande une application relativement sévère de la loi.

M^e Bourdin, défenseur de Michaud-Larivière, a retracé la vie honorable de son client, qui n'a dû sa grande situation commerciale qu'à son labeur incessant et à sa scrupuleuse probité.

Il fait passer sous les yeux du tribunal les nombreuses déclarations que la justice a recueillies ; il montre, avec les hommes les plus considérables de la Dordogne, combien a été honorable la vie de son client.

Magistrats, avocats, avoués, notaires, conseillers généraux, grands propriétaires, gros négociants, tous se trouvent confondus, sans une note discordante, dans un sentiment d'affectueuse estime pour ce travailleur.

Résumant, dans une péroraison entraînant, toute l'affaire, et s'adressant à M. Michaud-Larivière et à ses fils, il termine par ces mots, qui ont profondément ému l'auditoire : « Relevez la tête. Ce sont là les douleurs de cœur. Il faut expier le succès. Vous avez payé largement votre tribut au malheur. Consolez-vous, l'estime des honnêtes gens, qui ne vous a jamais fait défaut, vous fait un rempart contre lequel se brisent, impuissantes, les accusations de gens intéressés à votre perte. »

Le tribunal, après cinq minutes de délibération, condamne M. Michaud-Larivière, père, à 15 jours de prison.

Nous apprenons que M. Michaud-Larivière fait appel du jugement qui le frappe.

Commune de Sénallac
(De notre correspondant particulier)

Sénallac occupe certainement une des meilleures places au soleil au double point de vue de son climat et de sa salubrité, heureux avantage qu'il doit à un ensemble de circonstances

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

naturelles : altitude, exposition, bois, nature du sol, absence de marais et de cours d'eau, etc.

Eh bien, malgré la pureté de son air et la sérénité de son ciel, la fièvre typhoïde y règne depuis quelques temps. Déjà la contagieuse maladie a fait plusieurs victimes. Celles qui sont en traitement échapperont, nous en avons l'espoir, à sa terrible étreinte, grâce aux progrès de la médecine et à la vigilance de l'homme de l'art qui les soigne.

Certes, on ne peut raisonnablement attribuer la cause de cette épidémie à l'humidité de l'air puisque le pays, par trop malheureux, n'a pas été appelé, par la nature, à la répartition des cours d'eau et qu'elle lui refuse même la quantité d'eau qui lui serait nécessaire.

Cette injustice que nul juge ne pourra redresser, lui a valu de la part des voisins plus favorisés, le surnom de *sec* ; épithète qui ne le blesse nullement, étant par ce fait à l'abri des inondations.

Cette courte digression ne nous a pas fait oublier que nous sommes à la recherche de la cause qui a pu produire le mal ; mais comme nous ne sommes point disciple d'Esculape, nous éprouvons de la difficulté à la trouver ailleurs que dans la conséquence qui résulte toujours de l'observation de l'hygiène. Dans ce cas, nous ne saurions mieux faire que d'engager fortement les habitants du lieu à relire attentivement le chapitre de l'hygiène en ce qui concerne la propreté des vêtements et du corps, la tenue des maisons et le voisinage des fumiers, et de se conformer aux règles qu'elle prescrit pour prévenir ou détruire la fièvre si la cause en était là.

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

... .

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

100

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

La revanche de Wilhelmine

VI

NUIT D'AGONIE

— Sortir de la maison ? fit la domestique. Risquer d'être tuées nous mêmes ?

Elle ajouta avec un sourire méchant que Wilhelmine ne vit pas à cause de l'obscurité.

— En quoi cela peut-il nous intéresser ?

La fille de la marchande d'oranges ne tenait pas en place. Tout son sang bouillait d'anxiété et d'impatience.

— Je vous en supplie ! balbutia-t-elle. Si vous avez peur, laissez-moi aller seule...

— En voilà une fantaisie ! ricana la coquine... Et que dirait M. le comte... Non, non, il vous a confié à moi... Je suis responsable.

Wilhelmine devint livide. Une colère blanche s'empara d'elle.

— Je vous ai suppliée, moi, votre maîtresse, dit-elle... Vous ne m'avez pas écoutée... Maintenant, j'ordonne !... Je veux sortir ; je veux voir ce qui se passe... Je ne laisserai pas égorger un malheureux sous mes fenêtres sans aide.

si ce n'est à genoux pour demander la grâce d'un chaste baiser.
Pardons, jeunes lecteurs; que ma prose a froissé, j'ai septante ans passés et je bats la breloque.
AMBROISE.

Buffets du réseau d'Orléans. — Par décision du Directeur de la Compagnie, on a affiché dans tous les buffets du réseau d'Orléans, des repas à 1 fr. 50 composés d'un plat de viande avec légumes, fromage, pain à discrétion et un carafon de vin.
C'est un bon exemple à imiter dans ces temps de misère.

Opérations des caisses d'épargne en 1886. — Les renseignements sommaires fournis par les caisses d'épargne sur leurs opérations, établissent que les caisses d'épargne ont délivré, en 1886, 12,343 livrets nouveaux de moins qu'en 1885; elles ont encaissé en 1886, 3,102,667 fr. 14 c. de moins que l'année précédente.

Maurois. — La foire n'a pas été belle; il s'est fait quelques affaires sur les bœufs, mais les cours sont très bas.
Les brebis étaient bon marché.
Les porcs étaient aux cours des foires précédentes.
La volaille se vendait de 50 à 55 c. la livre.
Les œufs, 0 fr. 50 la douzaine.
Les marchands forains ont fait peu d'affaires.

Le commerce des blés. — Dans la première quinzaine de février, il a été importé 196,124 quintaux métriques de blé et 6,200 quintaux métriques de farine. Il a été exporté 729 quintaux métriques de blé et 429 quintaux métriques de farine.

Le total des importations du 1^{er} août au 15 février 1887 a été pour les blés, de 5,096,093 quintaux métriques, et pour les farines de 159,981 quintaux métriques. Dans la même période, les exportations se sont élevées, pour les blés, à 8,640 quintaux métriques, et pour les farines à 47,263 quintaux métriques.

Le déchaussement des arbres. — Au delà des Pyrénées, dans le proche voisinage de la France, les Espagnols ont une manière de cultiver le pommier qui pourrait probablement s'appliquer à toutes les espèces fruitières du verger. Deux fois par an ils labouraient le terrain planté en pommiers et cultivent à la pioche le pied de chaque arbre. Ce n'est pas tout: ils prennent la précaution de les déchausser tous les trois ou quatre ans, afin de remplacer la vieille terre osée par un compost de terre neuve à laquelle on a mêlé de résidus de pommes et de chaux. M. Thiboaville rapporte que grâce à cet aménagement, l'arbre reprend une nouvelle vigueur, ses fruits s'améliorent, son écorce se ravive et les mouches qui l'encombrent tombent d'elles-mêmes.
Nous ferions bien d'imiter ce procédé de culture, surtout en ce qui regarde le déchaussement tous les trois ou quatre ans, et la substitution d'un compost à la terre enlevée.

Conseils utiles. — **Vermine dans les pigeonniers.** — Un paysan pauvre, dont le pigeonnier regorgeait d'insectes et de poux de toutes sortes qui s'attachaient à lui comme à ses bêtes, eut l'idée d'employer le moyen suivant, qui avait l'avantage de ne rien coûter et d'être efficace. Il prit des gravats de plâtre provenant de la démolition d'un mur, et les plaça sur la route pour que les roues des voitures les répandissent en poussière. Lorsqu'ils furent en cet état, il les jeta pile pile dans son pigeonnier, sur le sol duquel ils formaient environ un centimètre d'épaisseur. Les pigeons en parurent fort satisfaits; ils se mirent à gratter, à picorer cette poussière, dont ils se poudrèrent et qu'ils répandirent en volant dans toutes les parties du colombier. L'effet fut rapide; il ne resta plus aucun insecte dans le pigeonnier, ni sur les animaux, et le paysan remarqua sur la coquille des œufs de ses pigeons, qu'ils avaient acquis une dureté un peu plus considérable. Le moyen est excellent et vraiment à la portée de tout le monde.

Demande de renseignements. — Un de nos abonnés nous prie de répondre aux questions suivantes:
« Un jeune homme s'étant engagé pour cinq ans, en février 1883, vient de perdre ses père et mère et se trouve, par suite, libérable comme frère aîné d'orphelins (il a deux frères plus jeunes). Son congé expirant au mois de septembre prochain, c'est-à-dire au prochain départ de la classe, il veut renoncer à sa dispense, comme frère aîné d'orphelins, pour exempter son frère qui a pris part au tirage de la classe 1886.
» Pour conférer la dispense à ce dernier, est-il nécessaire qu'il fasse une demande pour rester

sous les drapeaux jusqu'à l'expiration de son congé, bien qu'il soit frère aîné d'orphelins, ou n'a-t-il qu'à y rester purement et simplement, sans rien dire à l'administration de la guerre?

« Un certificat de présence au corps, délivré le 19 janvier 1887, peut-il servir ou faut-il qu'il soit délivré quelques jours seulement avant le conseil de révision? »

Réponse. — Le jeune homme en question n'a qu'à rester au corps sans rien dire, le renvoi étant facultatif. Quant au certificat délivré en janvier, il sera valable pendant toute l'année.

Decazeville. — Le correspondant qui nous annonçait, pour un avenir prochain, l'arrêt complet de la forge à Decazeville, n'était pas dans l'erreur. Ce n'est plus qu'une question de mois et peut-être de jours.

On vient de renvoyer trois employés de la forge ayant des services importants et déjà bien anciens. La métallurgie se meurt chez nous.
(Journal de l'Aveyron).

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

| DATE | JOURS | SAINTS | FOIRES. |
|------|---------|---------------|---|
| 13 | Diman. | Oculi. | |
| 14 | Lundi. | S. Eutyme. | Bovila, Fargues, Montdourmer, Issepis, Prendaignes, Albas, Montcabrier, Nozac, Labastide-Murat. |
| 15 | Mardi. | S. Grégoire. | Esclauzels, Autoire, Cahus, Figeac, Rudelle. |
| 16 | Mercur. | S. Euphrasie. | Prayssac, Cornac. |
| 17 | Jeu. | S. Ma hilde. | St-Matré, L'Hôpital-St-Jean. |
| 18 | Vend. | S. Abraham. | Donnelle, St-Caprais, Cantac, Souillac. |
| 19 | Samedi | S. Patrice. | Villesèque, Béduer, Gourdon, Martel, Masclat. |

Lunaisons du mois de Mars.
 P. Q. le 3, à 1 h. 17 du matin.
 P. L. le 9, à 8 h. 43 du soir.
 D. Q. le 16, à 1 h. 51 du soir.
 N. L. le 24, à 4 h. 49 du soir.
 Les jours croissent de 1 h. 50 m.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi, 12 mars
Représentation extraordinaire

BÉBÉ

Comédie bouffe en 3 actes
Un orage à Cahors
Comédie en 1 acte de M. X...

Musique du 7^{me} de ligne
(de 3 à 4 heures, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 13 MARS 1887.
 Pygmalion (allégo) Reynaud.
 L'Ambassadrice (ouverture) Auber.
 Il Baccio (grande valse) Arditi.
 Air favori de la reine Marie Leczinska Vasseur.
 Rêve de Printemps (mazurka) Dessaud.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 5 mars 1887. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Les grands tremblements de terre. — Les tremblements de terre en France: Nice et Menton. — Le bal de l'Elysée. — Inauguration de la statue de Louis Blanc. — M. Demolombe. — M. le baron Baude. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echechs. — Récréations de la famille. — Monde financier. — Rébus. — Gravures: Le tremblement de terre du Midi: Menton; Ruines de la paroisse Saint-Michel; les effets de la catastrophe; les campements des sinistrés. — Paris: le dernier bal de l'Elysée. — Le tremblement de terre du Midi: Nice: la panique dans les rues; l'école municipale des filles du quartier Saint-Etienne; un campement sur une place. — Statue de M. Louis Blanc. — M. Demolombe. — M. le baron Baude. — Echechs. — Récréations de la famille. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1366^e livraison (12 mars 1887). — Voyage à Merv, par M. Edgar Boulanger. — 1887. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Hildibrand, Ch. Barbant, Meunier, Bertrand et E. Ronjat. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 745^e livraison (12 mars 1887). — Texte: Second violon, par J. Girardin. — Plus fait d'oeur que violence, par M^{me} Gustave Demoulin. — La marmotte. — Tout petit, par Léon d'Avezan. — Les premières tapisseries par M^{me} Barbé. — Dessins de: Tofani, Ed. Zier, Jacquemart. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

St-NICOLAS, 6^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 15. (10 mars 1887). — L'éducation de petit Pierrot. Tante Nicole. — L'aventure d'Alice. Marthe Bertin. — Il faut entr'aider. Eudoxie Dupuis. — Farce d'atelier. Camille Norbert. — Le petit Lord. Victorien Aury. — Les aventures de MM. Friguier et Poretnet. Louisa Lauria. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par J. Geoffroy, F. Dielman, C. Barnes, Beard, Gaillard, etc.

DERNIÈRE LOCALE

Instruction primaire. — Par arrêté en date du 9 mars courant, M. l'inspecteur d'académie a délégué M^{le} Jouglu Marie, ancienne institutrice suppléante à Lavercaillère, dans les fonctions d'adjointe stagiaire à l'école publique de Souillac, en remplacement de M^{le} Couaillac, appelée à la résidence de Ladirat, commune de Terrou.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ L. Catus. — Le Journal du Lot tient à ne se mêler à aucune polémique de personnalités.

✉ S. à Mayrignac-Lentour. Des faits intéressants la masse du public et non des polémiques, voilà ce que le Journal du Lot demande à ses correspondants.

BOURSES. — Cours au 11 mars.

| | |
|-----------------------------|--------|
| 3 0/0 | 81 50 |
| 3 0/0 amortissable (ancien) | 84 40 |
| 3 0/0 id. 1884 | 84 40 |
| 4 1/2 0/0 ancien | 104 00 |
| 4 1/2 0/0 1883 | 109 30 |

Dernier cours du 11 mars.

| | |
|---|----------|
| Actions Orléans | 1,332 50 |
| Actions Lyon | 1,260 00 |
| Obligations Orléans 3 0/0 | 388 50 |
| Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) | 311 50 |
| Obligations Lombardes (jouissance | 307 00 |

| | |
|---|--------|
| Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) | 344 50 |
|---|--------|

14 ans de souffrances atroces.

Bassy (Haute-Savoie). Ma femme souffrait de la migraine depuis très longtemps; il y avait près de quatorze ans qu'elle endurait des souffrances atroces, jusqu'à perdre connaissance et à rester trois ou quatre jours au lit sans boire ni manger. Depuis qu'elle a fait usage des Pilules Suisses à 1 fr. 50, ses grands maux de tête ont complètement disparu. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Eugène Roux, employé des Douanes. Légalisation de la signature.

Aux approches du printemps, il se produit fréquemment dans la santé des enfants des altérations sérieuses qui se manifestent par l'engorgement des glandes du cou, par des éruptions à la tête et au visage; le teint devient pâle et languissant, l'enfant perd l'appétit et sa vivacité; c'est alors qu'il faut recourir au SIROP DE RAIFORT IODÉ DE GRIMAUD ET C^{ie}, qui, outre les principes du sirop antiscorboutique, renferme à l'aide de combinaison végétale inoffensive, l'iode tel qu'il se trouve naturellement dans le cresson.

Le ROBOUYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOUYVEAU-LAFFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs, Gommés, Ecostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose. — Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{ie}, 102, r. Richelieu, Succ^{or} de BOUYVEAU-LAFFECTEUR.

A VENDRE

Une belle et agréable propriété, avec maison bourgeoise et maison de métayer et granges, située au bord du Lot, à 1 kilomètre du canton de Puy-l'Evêque, d'une contenance de six hectares, vingt-cinq ares.

S'adresser au propriétaire, M. BESSIÈRES, à Isudé, Puy-l'Evêque (Lot).

Un malheureux porteur de journaux, atteint d'un asthme violent, avec quintes et suffocation, allait être obligé d'abandonner la modeste position qui assurait son pain et celui de sa famille, lorsqu'il vit, par hasard, un journal qui parlait de l'efficacité des CIGARETTES AU CANNABIS INDICA de GRIMAULT contre cette affection. Il en fit usage et s'en trouva si bien que, dans son bonheur, il écrit que, sans elles, la vie lui serait impossible.

Étude de M^e ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté, n^o 41.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

Faite au samedi trente avril prochain, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal en date du sept janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, du ministère de M. Maurel, huissier à Montégut, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le douze jan-

vier mil huit cent quatre-vingt-sept, volume 111, numéros 32 et 33.

Il a été procédé, à la requête de M. Jean-Baptiste Paganel, négociant, domicilié de la commune de Montégut, ayant M^e Espéret, pour avoué constitué, près le Tribunal civil de Cahors, sur la tête et au préjudice du sieur Quilim Molinié, propriétaire, domicilié de la commune de St-Matré,

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés:

Le cahier des charges dressé par M^e Espéret, avoué, pour parvenir à la vente desdits immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors.

A l'audience du samedi cinq mars courant, le Tribunal donnant acte à M^e Espéret de la lecture et publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au samedi trente avril suivant.

Mais suivant jugement rendu le même jour, le Tribunal a donné acte à M^e Lacosse, avoué, près le même Tribunal, et d'un sieur Larroque Pierre, propriétaire à Montégut (Oise), d'un dire par lui, inséré audit cahier des charges et des réserves qu'ils contiennent.

Désignation des immeubles à vendre:

ARTICLE PREMIER

Un bois, situé au lieu dit Fontanelles de Vigor haut, formant le numéro 41 du plan, section C commune de St-Matré, de contenance trente ares, et quinze ares cinquante centiares, sont seulement saisis comme appartenant à Quilim Molinié;

ARTICLE DEUXIÈME

Une terre, située au même lieu, commune et section, formant le numéro 42 du plan, de contenance quatre ares dix centiares;

ARTICLE TROISIÈME

Une friche, formant le numéro 43 du plan, de contenance quinze ares soixante centiares;

ARTICLE QUATRIÈME

Une vigne canebés, située au même lieu commune et section, formant le numéro 44 du plan, de contenance quatre-vingt-quinze ares quarante centiares;

ARTICLE CINQUIÈME

Une terre, située à Lacombe, commune de St-Matré, formant le numéro 10, section C de contenance deux hectares quatre-vingt-quinze ares soixante centiares, la moitié seulement de cette pièce est saisie;

ARTICLE SIXIÈME

Une maison, située à Lacombe, même commune et section, formant le numéro 6 du plan. Elle est construite en pierre, couverte en tuiles canal, ayant quatre tombants d'eau, on pénètre dans ladite maison par un mauvais escalier en pierre et se compose d'un seul étage avec cour au-dessous. Il est expliqué que la chambre de la maison se trouvant à l'aspect du Nord n'est nullement saisie, comme étant la propriété d'Alexandre Molinié, son frère, ainsi que la grange attenante la maison et les deux étables y attenantes le chemin allant de Lacombe à St-Matré;

ARTICLE SEPTIÈME

Un bois, situé à Moustans et Vigor, formant le numéro 58 du plan, même commune et section, de contenance vingt-deux ares vingt centiares;

ARTICLE HUITIÈME

Un jardin, situé à Lacombe, même commune et section, formant le numéro 13, de contenance un are quatre-vingt-dix centiares;

ARTICLE NEUVIÈME

Une terre, située aux Fontanelles, même commune et section, formant le numéro 28, de contenance dix-neuf ares trente centiares;

ARTICLE DIXIÈME

Un pré, situé à Moustans et Vigor, formant le numéro 50 du plan, de contenance huit ares;

ARTICLE ONZIÈME

Un pré, formant le numéro 57 du plan, de contenance cinq ares dix centiares;

ARTICLE DOUZIÈME

Une terre, située au Vigor, même commune et section, formant le numéro 54 du plan, de contenance huit ares soixante-dix centiares;

ARTICLE TREIZIÈME

Une terre, située au même lieu commune et section, formant le numéro 55 du plan, de contenance trois ares dix centiares;

Formation des lots:

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, seront vendus en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs, ci. 10 fr.
Tout en sus des charges.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.
Cahors, le douze mars, mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué surenchérisseur,
ESPÉRET.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-sept, f^o c^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DALAT.

A CÉDER de suite, une étude de notaire, de 3^e classe (Dordogne), produits 5,600 à 6,000 francs. — Conditions et prix exceptionnellement avantageux. — S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Le Magasin de Charcuterie BURGALIÈRES S'adresser à M. Séguv, propriétaire.

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMERICAINS ET FRANCO-AMERICAINS

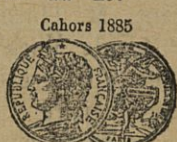
PÉPINIÈRE RURALE CRÉÉE EN 1878

PAR M. BRU

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot



Concours des Vignobles du Lot



PRIME DE LA 1^{re} CATÉGORIE

1^{er} Prix, Médaille d'Or

Médaille d'Or

Plusieurs Médailles d'Argent et Diplôme d'Honneur

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot, ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence. Voulez-vous faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adresser les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

| PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS SUR RIPARIA, SOLONIS VIALLA, ETC. | | VIGNES AMÉRICAINES PLANTS RACINÉS ET BOUTURES | | | |
|--|----------|---|--|------------------|--|
| | le c. m. | le c. m. | Boutures le c. m. | Racinés le c. m. | |
| Alicante Henri Bouschet | 35 | 300 | Riparia géant Clabre (Portalis ou gloire de Montpellier) | 41 35 111 100 | |
| Auxerrois à côte verte | 30 | 275 | Riparia géant tomenteux | 4 35 11 100 | |
| Mauzat noir | 30 | 275 | Riparia Fabre grande feuille | 3 25 9 80 | |
| Montet ou Gibert | 30 | 275 | Riparia Fabre 2 ^e choix | 2 15 7 60 | |
| Pinot de Bourgogne | 35 | 300 | Solonis | 4 35 13 122 | |
| Pense noir | 30 | 275 | Vialla | 4 35 11 100 | |
| Graput ou plant de Croq. | 40 | 350 | York Madeira | 5 45 | |
| Gros Bouschet | 30 | 275 | Rupestris large feuille | 5 45 13 125 | |
| Sémillon blanc | 30 | 275 | Taylor | 3 25 10 90 | |
| Chalosse ou folle Blanche | 30 | 275 | Herbemont à gros grain | 3 25 11 100 | |
| Chassela rose et doré | 35 | 300 | Jacquez à gros grain | 20 170 | |
| Clairette à gros grain | 40 | 350 | Othello | 10 90 20 | |
| Muscet malaga | 10 | 80 | Noah | 10 90 20 | |
| BOUTURES HYBRIDES-BOUSCHET | | BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES POUR GREFFONS | | | |
| Alicante Henri Bouschet | 20 | 100 | Auxerrois méraux côte verte | 3 25 | |
| Aramont teinturier Bouschet | 60 | 500 | Sémillon et Clairette | 3 25 | |
| Terret Bouschet | 15 | 100 | Cabernet Sauvignon | 3 25 | |
| Muscet Bouschet | 15 | 80 | | | |
| Mourastel Bouschet | 10 | 80 | | | |

Provenance des plants garantie.

Distillerie centrale du Quercy

CRÈME DE NOIX BOUTET
A BASE DE FINE CHAMPAGNE
MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE HORS CONCOURS
Exiger le Véritable Nom
CAHORS

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

Avis au Public

Par arrêté du ministre de la guerre, en date du 28 février 1887, un concours est ouvert pour le choix d'un sommier élastique susceptible d'être affecté au couchage de la troupe.

Des exemplaires de cet arrêté, fournissant en détail, les conditions du concours sont tenus à la disposition des inventeurs, dans les bureaux des Directeurs du service de l'Intendance et des Sous-Intendants militaires.

Les inventeurs sont prévenus que le délai, pendant lequel ils sont admis à présenter leurs modèles à l'administration de la guerre, expirera irrévocablement le 30 avril 1887.

Le Sous-Intendant militaire, AZÉMA.

ON DEMANDE Agents sérieux pour cantons et communes. Remises et appointements. *Union Centrale*, assurance bétail, 7^e année, 150, rue David-Johnston, Bordeaux.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions vésicales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire: PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale. posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON. Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS (20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agen, chènes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES 1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1^{er} choix, longueur 0^m 50..... 2 fr. le cent.
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

Grande Culture

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erika

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer.
L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Ségur forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE en 24 heures
HABILLEMENTS TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »
Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.